



Liste des délibérations CM 22 SEPTEMBRE 2023

Commune de Chilly-le-Vignoble

Salle Anne de Gaignaire, 18 h 00

Président de séance : Dominique BILLOT, Maire

Secrétaires de séances : Mathilde LEGGHE, Florence MIdIERE et Karine TROUBAT

Présents :

MMES Zora CHAFFARD-QOCHIH, Mathilde LEGGHE, Florence MIdIERE, Stéphanie MOREAU
MM. Dominique BILLOT, Jérôme MOUILLOT, Christian NOUVELOT,

Soit 7 conseillers présents

Excusés :

Mmes FORIEN Elisabeth et MENETRIER Marie-Cécile

MM. DAGNAUX Nicolas et ROUSSE Fabrice

Absents : M.ROLLET Hervé

Pouvoirs :

Mme Marie-Cécile MÉNÉTRIER donne pouvoir à Mme Mathilde LEGGHE

M. Fabrice ROUSSE donne pouvoir à M. Dominique BILLOT

Soit 2 pouvoirs

NUMERO	TITRE	VOTE	OBSERVATION
40/2023	Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2024	Approuve l'état d'assiette des coupes 2024 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur issus de l'ensemble de la forêt communale Voté à l'unanimité	
41/2023	Décision Modificative : ouverture de crédits au chapitre globalisé 041. Les comptes 2031 (frais d'études) et 2033 (frais d'annonces) sont intégrés au même compte que celui des travaux.	Crédits votés à l'unanimité Voté à l'unanimité	
42/2023	Droit de préemption urbain de l'Office notarial de Maîtres RAULT et CLERC BARNABE, situé 21 bis rue Rouget de Lisle 39003 Lons-le-Saunier pour un non bâti sur terrain propre section AB n°180, rue de l'hospital 39570 Chilly-le-Vignoble.	DECIDE de ne pas préempter Voté à l'unanimité	
43/2023	Droit de préemption urbain de l'Office notarial de JURIS NOTAIRES, situé 13 rue Louis Rousseau 39000 Lons-le-Saunier, pour un bâti sur terrain propre section ZC n°119 et 116 sur Chaloz 39570 Chilly-le-Vignoble.	DECIDE de ne pas préempter. Voté à l'unanimité	
44/2023	Droit de préemption urbain de l'Office notarial de JURIS NOTAIRES, situé 13 rue Louis Rousseau 39000 Lons-le-Saunier, pour un bâti sur terrain propre section AA n°170, 345 route de Frébuans 39570 Chilly-le-Vignoble.	DECIDE de ne pas préempter. Voté 8 pour – 0 contre – 1 abstention	Abstention de MIDIERE F.
45/2023	Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées pour 2023 établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 6 juillet 2023.	APPROUVE le rapport d'évaluation des charges transférées en 2023 Voté à l'unanimité	
46/2023	Ouverture de la salle des fêtes en période hivernale.	APPROUVE la facturation au forfait de la consommation de chauffage pour la période comprise entre le 01 octobre et 31 mars. Voté à l'unanimité	25 euros la journée 50 euros le week-end

47/2023	Tarifs du gîte : inclure la TVA à la demande de la Trésorerie	APPROUVE à l'unanimité les tarifs liés à la location du gîte complet (HT – TVA-TTC). Voté à l'unanimité	
48/2023	Montant loyer du T3 – 137 Grande Rue	FIXE le loyer à 510 euros et 10 euros de charges à compter du 1 ^{er} octobre 2023. Voté à l'unanimité	
49/2023	Montant loyer appartement du Petit Bouchon	FIXE le loyer à 510 euros et 20 euros de charges à compter du 1 ^{er} octobre 2023. 7 voix pour – 0 contre et 2 abstentions	Abstentions de BILLOT D et ROUSSE F.
50/2023	Indemnités secrétariat AFR	ACCEPTE que la commune de Chilly-le-Vignoble prenne en charge le paiement de l'indemnité de secrétariat à compter du 01 janvier 2022 et pour les années à venir. DIT que l'AFR de Chilly-le-Vignoble rembourse l'indemnité de secrétariat à la commune de Chilly-le-Vignoble à compter de l'année 2022 et pour les années à venir. DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023 et pour ceux à venir. Voté à l'unanimité	
51/2023	Subvention demandée par l'association « Pour Que Vive La Sorne » : 270 euros pour la conférence sur Chamberland.	ACCEPTE de subventionner la conférence à hauteur de 270 euros . Voté à l'unanimité	
52/2023	Subvention demandée par l'association « Les Saisons Baroques » : 1000 euros pour un projet intercommunal de concert en 2024.	ACCEPTE de subventionner le projet 2024 à hauteur de 700 euros . 8 voix pour – 0 contre – 1 abstention	Abstention de NOUVELOT C
53/2023	Don demandé par Semons l'Espoir pour la Maison des familles de Franche-Comté.	ACCORDE un don de 115 euros Voté à l'unanimité	

54/2023	Don demandé par le GSCF (sapeurs-pompier humanitaires)	ACCORDE un don de 115 euros Voté à l'unanimité	
55/2023	Tarifs des chambres du gîte : inclure la TVA à la demande de la Trésorerie	APPROUVE à l'unanimité les tarifs liés à la location des chambres du gîte (HT – TVA-TTC). Voté à l'unanimité	

Le 27/09/2023

